

CHR CITADELLE
Boulevard du XII^{ème} de Ligne, 1
B-4000 LIEGE
Tel 0032 4 321 65 75
Fax 0032 4 321 66 57
Web <http://www.cpma-ulg.be>

PROTCOLE DE TRANSFERT DES EMBRYONS CONGELES EN CYCLE NATUREL

1. Le premier jour de votre cycle (= 1^{er} jour des règles)

Téléphonez à l'infirmière (0032 4/321 65 75) pour vous inscrire et obtenir un rendez-vous pour une prise de sang et une échographie qui se feront aux environs du 12^{ème} jour de votre cycle.

Indiquez-lui le traitement d'induction de l'ovulation que vous suivez :

Cycle spontané

Cycle sous gonadotrophines

- GONAL-F UI. /J du 2^{ème} au 12^{ème} jour du cycle (entre 18h et 20h30)
- MENOPURUI. /J du 2^{ème} au 12^{ème} jour du cycle (entre 18h et 20h30)

Assurez-vous que votre **formulaire d'accord préalable** à la décongélation d'embryons cryopréservés nous est bien parvenu. Ce formulaire doit être cosigné par les deux auteurs du projet parental et complété à chaque nouvelle tentative de transfert d'embryons congelés. **Le CPMA peut limiter le transfert à seul embryon dans certaines circonstances afin de diminuer les risques de grossesse multiple.**

Aucune décongélation ne sera effectuée sans ce document.

2. Aux environs du 12^{ème} jour de votre cycle :

Si le suivi est réalisé dans notre Centre :

Au jour et à l'heure qui vous ont été fixés (entre 7 h 30 et 9 h 30), présentez-vous au bureau des infirmières du CPMA (route B474).

N'oubliez pas de vous présenter préalablement aux guichets d'inscription de Gynécologie (route B459), pour régler le montant de votre consultation et recevoir les étiquettes d'identification nécessaires.

Si le suivi est réalisé à l'extérieur :

Prenez contact avec le gynécologue qui vous suivra.

Au jour indiqué par l'infirmière, faites réaliser vos examens (échographie et prise de sang) et communiquez-en les résultats **avant 13 h :**

soit par FAX au 00 32 4 321 66 57

soit par mail : resultats.fiv@citadelle.be

La suite du traitement vous sera communiquée sur votre application de prescription en ligne (PEL) ou lorsque vous téléphonerez aux infirmières avant 16h00.

Vous recevrez une injection d'**Ovitrelle®** par voie sous cutanée (en général, vers 18h) au jour qui vous sera indiqué par l'infirmière du CPMA, afin de déclencher l'ovulation.

Il vous sera également demandé de débiter la progestérone quelques jours avant le transfert embryonnaire afin de soutenir l'implantation. Dans votre cas, il s'agit de :

- Utrogestan® vaginal ou Progebel® 200mg** : 3 x 1 ovule/jour par voie vaginale (1x/8h)
- Amelgen® vaginal** : 2 x 1 ovule/jour par voie vaginale (1x/12h)
- Inprosub®** : 1 injection par voie sous-cutanée/jour

3. Transfert des embryons

Présentez-vous à la date et heure convenues au CPMA (route B474).

La présence des deux auteurs du projet parental **munis de leur document d'identité**, est nécessaire lors du transfert embryonnaire. Si pour une raison de force majeure, votre conjoint ou compagne ne peut vous accompagner, il est impératif que vous soyez en possession de sa **carte d'identité**.

Aucun transfert d'embryon(s) congelé(s) ne sera effectué sans ces documents.

Le traitement par progestérone, visant à favoriser l'implantation des embryons, sera à poursuivre après le transfert.

Une seconde injection d'**Ovitrelle®** peut également être requise :

- 8 « clics » d'Ovitrelle® en sous cutané, le 2^{ème}, 5^{ème} et 8^{ème} jour après le transfert des embryons (heure au choix) pour un embryon au jour 3 ;
- 8 « clics » d'Ovitrelle® en sous cutané, le jour du transfert ainsi que le 3^{ème} et 6^{ème} jour après transfert pour un blastocyste.

!! Si un traitement particulier vous a été prescrit suite à un bilan de réceptivité endométrial, celui-ci doit être scrupuleusement respecté !!

4. Test de grossesse

Environ 14 jours après le transfert des embryons, un test de grossesse sera effectué dans notre centre ou dans un laboratoire d'analyses médicales agréé proche de chez vous, n'oubliez pas dans ce cas de nous communiquer le résultat :

soit par FAX au 00 32 4 321 66 57 ;

soit par mail : resultats.fiv@citadelle.be.

Si le test est négatif, arrêtez le traitement par progestérone et attendez la survenue des règles pour éventuellement vous réinscrire pour un nouveau transfert d'embryon(s) congelé(s).

Si le test est positif, SURTOUT NE PAS INTERROMPRE LE TRAITEMENT.

Deux échographies de contrôle de votre grossesse débutante seront réalisées, aux environs des 23^{ème} et 30^{ème} jours après le transfert des embryons. Les dates seront fixées par les infirmières au moment du test de grossesse.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous remercions de votre attention.